

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE
DETACHEMENT DEROGATOIRE DES BOETH**

organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie

Une session de la commission de détachement dérogatoire des BOETH, organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie s'est réunie le 20 novembre 2024, à Annecy.

La séance est ouverte à : 15 H 00
La séance est clôturée à : 15 H 45

Composition de la commission :

- Mme Anissa MOUSSA _____, **Présidente de la commission**
(le Président du CDG 74 ou la personne qu'il désigne)
(appartenant au moins à la catégorie hiérarchique du cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès)
- Mme Anne FAUCONNET _____, **Personnalité compétente dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap**
(désignée par le Président du CDG 74)
- Mme Isabelle CHEVRET-MARCELLI _____, **Chargée de recrutement et gestion des emplois** de la Communauté de Communes Faucigny-Glières

Après étude des dossiers et audition des candidats, la commission propose au détachement les agents figurant sur la liste ci-dessous, dressée pour chaque collectivité par ordre alphabétique :

- Communauté de Communes Faucigny-Glières :

Nom	Prénom
SADDIER	Annie

Fait à Annecy, le 20 novembre 2024 à 15 H 00

SIGNATURE des membres de la commission :

- La Présidente de la commission, Anissa MOUSSA : 
- La personnalité compétente en insertion, Anne FAUCONNET : 
- La représentante de la collectivité, Isabelle CHEVRET-MARCELLI : 

Affiché dans la Collectivité (ou publié sur le site internet de la Collectivité) le : _____
Publié sur le site internet du CDG 74 le : 26.11.2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.